VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

HOSPITALISATION/ CURE

Par Profil supprimé Postée le 20/02/2017 02:26

Bonsoir,

Mon beau père a toujours eu un problème avec l'alcool, parfois il arrête pendant 5 jours mais recommence de plus belle, le problème c'est qu'il nous fais vivre un enfer... j'aimerai agir pour ma famille et se sentir enfin en sécurité.

Étant donné qu'il ait eu un cancer du larynx, (ce qui n'est pas anodin par rapport à son gros problème d'alcool) et opéré il y a un an .. est-il possible d'agir, pour qu'il soit hospitalisé ou être en cure sachant qui engrave son état de santé ?

Merci par avance ...

Mise en ligne le 22/02/2017

Bonjour,

Votre beau-père a un problème avec l'alcool. Malgré le fait qu'il ait été soigné pour un cancer du larynx l'année dernière, il ne parvient pas à arrêter de boire. Il rend difficile la vie familiale. Vous souhaitez savoir s'il est possible de le faire hospitaliser.

En matière de dépendance à l'alcool, il n'est pas possible de contraindre quelqu'un à un sevrage si lui même ne souhaite pas arrêter.

Par contre, il existe la possibilité de faire hospitaliser quelqu'un contre sa volonté dans le cas où la personne n'est pas consciente du danger qu'elle représente pour elle même ou pour son entourage. Il est dans ce cas là nécessaire d'obtenir un avis médical car c'est à un médecin d'établir si l'hospitalisation semble être une solution adaptée. C'est également le médecin qui doit effectuer la demande auprès d'un centre hospitalier. Il est important de savoir que ces hospitalisations se font dans des services de psychiatrie ou de psychologie médicale et non, donc, dans un service spécialisé pour les dépendances.

Nous tenons aussi à préciser que votre beau-père risque de prendre mal cette décision et peut demander à quitter l'hôpital au bout de quelques jours. Nous comprenons toutefois que vous en veniez à envisager de faire ce choix.

Sachez aussi qu'il existe des CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addiction) qui pourraient recevoir votre beau-père, s'il le souhaite, afin de l'accompagner dans une démarche de soins. Ces CSAPA reçoivent également l'entourage pour une écoute et du soutien. Les consultations sont anonymes et gratuites.

Vous trouverez leurs coordonnées sur notre site internet www.alcool-info-service.fr via la rubrique « adresses utiles ».

Nos conseillers sont également joignables tous les jours au *0980980930*, de 8h à 2h ou par chat, via notre site internet, tous les jours de 14h à minuit.

Bien cordialement